



# APPEL À CANDIDATURE INTERNE ET EXTERNE

ASSOCIATION D'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE

N° 49 / 2023 / E

## 1 POSTE D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ / MONITEUR-ÉDUCATEUR (H/F)

CDD TEMPS PLEIN (remplacement salarié absent)

### PARCOURS ENFANCE-JEUNESSE SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ « LE CABESTAN »

#### PRÉSENTATION DE NOTRE ASSOCIATION

Créée le 12 Mai 1964, l'Association d'Action Éducative et Sociale a pour mission d'apporter un accompagnement éducatif, social et professionnel aux personnes en difficulté. L'AAES ne fait aucune distinction d'âge : elle accompagne, au sein de ses différents parcours, à la fois les mineurs en situation de danger, les jeunes adultes, les adultes et les familles en difficulté sociale. Elle agit par tous les moyens mis à sa disposition (la création, l'aménagement, l'extension et la gestion des services, des organismes et des établissements) pour héberger et permettre l'accès au logement des jeunes, adultes et familles en difficulté sociale.

#### DESCRIPTION DU SERVICE ET MISSIONS DU POSTE À POURVOIR

Créé en 1996, le service de Placement Familial Spécialisé (PFS) du « Cabestan » de l'AAES peut accueillir jusqu'à 30 jeunes âgés de 0 à 18 ans, après une décision judiciaire. Ces jeunes vivent ensuite dans des familles d'accueil résidant en Flandre Maritime et en Flandre Intérieure. C'est un service qui est complémentaire du dispositif classique d'accueil familial existant sur le territoire.

- Assure le suivi éducatif et l'accompagnement de jeunes âgés de 13 à 18 ans placés dans le cadre de la Protection de l'Enfance (Art 375 du Code Civil) et de l'enfance délinquante (Ord 45)
- Accompagnement social et éducatif.
- Conception et conduite de projets éducatifs.
- Mettre en œuvre les outils de la loi 2002-2.
- Permettre l'insertion sociale de l'enfant et le développement de son autonomie.
- Réguler les relations parents/enfants dans le respect du cadre fixé par le juge des enfants ou par l'ASE.
- Aider les parents à développer leur parentalité pour leur permettre de travailler le retour de leur enfant au domicile (dans les situations où cela est possible).

#### PROFIL DE COMPÉTENCES RECHERCHÉ

- Diplôme obligatoire : DEES / DEME
- Disponibilité et discrétion indispensables
- Expérience en structure d'hébergement de mineurs souhaitée



## CONDITIONS D'EMPLOI

- Fonctionnement 365 jours par an imposant les contraintes de l'internat.
- Salaire défini selon grille de la CCNT du 15 mars 1966
- Permis B
- Lieu d'exercice : **DUNKERQUE**
- Date potentielle de prise de fonction : **dès que possible**
- Durée du contrat : **jusqu'au 30/06/2023**
- Disponibilité indispensable pour les séjours/vacances

## AVANTAGES SOCIAUX

- Pour tous les salariés :
  - les congés trimestriels (6 jours de congés trimestriels, 3 trimestres sur 4),
  - les congés annuels (2,5 jours ouvrables de congés payés par mois de travail)
  - les congés d'ancienneté (2 jours à partir de 5 ans d'ancienneté, 4 jours à partir de 10 ans d'ancienneté et 6 jours à partir de 15 ans d'ancienneté).
- Indemnité complémentaire pour certaines catégories socio-professionnelles. (Accord d'entreprise concernant les plus bas salaires)
- Valorisation du travail sur site lors des soirées des 24 et 31 Décembre pour les assistants familiaux et les salariés des structures d'hébergement.

## COMMENT POSTULER ?

**Merci d'adresser votre candidature (CV + Lettre de motivation) à :**

Madame CLEMENS Halima, Directrice adjointe du parcours enfance jeunesse : 41 Rue du Fort Louis – 59140  
DUNKERQUE

Ou par mail : [secretariatcabestan@aaedk.org](mailto:secretariatcabestan@aaedk.org) + Copie au service des RH : [candidatures@aaedk.org](mailto:candidatures@aaedk.org)

**POUR LE 01/06/2023 AU PLUS TARD**

**Les entretiens auront lieu avec Madame CLEMENS Halima directrice adjointe du parcours et Madame Carole TALBOT. Cheffe de service**

**Prise de décision dès que possible.**

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Retrouvez toutes les informations concernant notre association, ainsi que nos actualités, sur : [www.aaedk.org](http://www.aaedk.org)

- 1/ Salariés titulaires d'un CDI
- 2 / Salariés titulaires d'un CDD
- 3/ Candidatures externes